

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2024

RECONNAÎTRE ET PROTÉGER LA SANTÉ MENSTRUELLE ET GYNÉCOLOGIQUE DANS
LE MONDE DU TRAVAIL - (N° 2227)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le déficit de la Sécurité sociale devrait se redégrader à plus de 11 milliards d'euros en 2024, contre 8,8 milliards en 2023.

Donner la possibilité d'un renouvellement des arrêts maladie de 13 jours pour menstruations incapacitantes prévus par le texte est financièrement intenable. C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer l'alinéa 9.